

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 novembre 2021

Membres en exercice : 35
Membres présents : 25
Membres représentés : 7
Membres absents : 3
Membres votants : 32

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-huit novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le mercredi 10 novembre 2021 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, Mme Khady FOFANA jusqu'à 18h58, à partir du point n°1 inclus jusqu'au point n°16 inclus, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, Mme Sandrine HERTIG, M. Frédéric RARCHAERT, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, Mme Zoubida KHATTALA, Mme Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Mohamed AMAGHAR, M. Lahcen BAYLAL, Mme Joanna MOHAMED, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Jérémie LAGARDE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN à partir de 17h27, du point n°2 inclus au point n°24 inclus, M. Gaoussou KEITA, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Abdelaziz BENTAJ, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Carine BANSEDE,

Mme Khady FOFANA, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Leila LARIK à partir de 18h58, du point n°17 inclus au point n°24 inclus,

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,

Mme Emmanuelle RASSABY, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Myrtha HENRIOL,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,

Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN,

Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY.

ABSENTS :

M. Pascal MOTTAIS, Conseiller municipal,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,

M. Abdel AIT-OMAR, Conseiller municipal,

Mme Eve NIELBIEN, Conseillère municipale au point n°1 inclus.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage :

Entamant l'ordre du jour,

Ouï les explications complètes de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- Approuve le compte rendu analytique du conseil municipal du 7 octobre 2021,

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir,
ABSTENTION : Monsieur MASSOU**

1- Approbation du principe de création d'un fonds de dotation par la Ville de Villeneuve-la-Garenne, des statuts et désignation des représentants au conseil d'administration du fonds de dotation

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La création et les statuts du fonds de dotation « Villeneuve Mécènes ».

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir,
CONTRE : Monsieur MASSOU**

2-Approbation d'une convention encadrant la demande d'une subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif " soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics"

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le projet de convention portant attribution de la subvention de la Région Ile-de-France.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives permettant de solliciter ladite subvention et à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Région.

Vote : A l'unanimité

3-Adhésion de la Ville à l'association Centre-Ville en Mouvement

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire:

- à demander à adhérer à l'association Centre-Ville en Mouvement,
- à verser la cotisation annuelle,
- à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote : **A l'unanimité**

4-Approbation d'une convention avec l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre des Cités de la jeunesse

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le dépôt du dossier de conventionnement entre l'ANCT et la Ville, dans le cadre des *Cités de la Jeunesse*.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Vote : **A l'unanimité**

5-Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Cité de l'Emploi 2021 entre l'Etat et la ville de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La convention attributive de subvention au titre de la cité de l'emploi 2021 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote : **A l'unanimité**

6-Communication du rapport annuel d'activité dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'utilisation de la chambre funéraire municipale - exercice 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport annuel d'activité dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'utilisation de la chambre funéraire municipale pour l'exercice 2020.

7-Communication du rapport d'activité annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2020.

8-Recensement rénové de la population 2022 : modalités de rémunération

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

L'organisation de l'équipe du recensement, c'est-à-dire :

- un coordonnateur communal
- six agents recenseurs (6 titulaires).

- **FIXE**

La rémunération de l'équipe du recensement.

Vote : A l'unanimité

9-Approbation du conventionnement avec la Région académique d'Ile-de-France dans le cadre de « l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le dépôt du dossier de conventionnement entre la Région académique d'Ile-de-France et la Ville, par voie dématérialisée, dans le cadre de « l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Vote : **A l'unanimité**

10-Approbation d'une demande de transformation de statuts de la mission locale Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La demande de transformation de la mission locale d'Asnières sur seine / Villeneuve-la-Garenne en Association loi 1901.

Vote : **A l'unanimité**

11-Approbation et signature d'une convention entre l'AFM Téléthon et la commune de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Les termes de la convention à conclure entre l'AFM-Téléthon et la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Vote : **A l'unanimité**

12-Autorisation de conclure une convention de mise à disposition à titre précaire d'emplacements de panneaux d'affichage à Villeneuve-la-Garenne au profit de l'association LIONS CLUB

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit et précaire au profit de l'association Lions Club pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction.

Vote : **A l'unanimité**

13- Autorisation de lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre et désignation du jury pour la démolition, la reconstruction de la halle du marché et la création d'un parking enterré

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Les modalités du lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la halle de marché.

Vote : **A l'unanimité**

14-Déclassement et désaffectation par anticipation d'un terrain situé avenue Jean Moulin à Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le déclassement des parcelles F n°335, 379, 378p, 374p, 375p sises 21 avenue Jean Moulin et avenue Pierre de Coubertin, 92390 VILLENEUVE LA GARENNE.

- **AUTORISE**

La désaffectation des parcelles susmentionnées après constatation par voie d'huissier.

**POUR : Réussir Villeneuve, Mme Mariam KANTE, M. LAGARDE,
CONTRE : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
ABSTENTION : Mesdames LEVY et PAYET, Monsieur PELEAU**

15-Approbation du principe de cession d'un terrain situé avenue Jean Moulin au profit du promoteur "PITCH PROMOTION"

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le principe de cession des parcelles F n°335, 379, 378p, 374p, 375p situées dans le quartier Jean Moulin à Villeneuve-la-Garenne, pour une recette estimée à 24 020 000 € (VINGT QUATRE MILLIONS VINGT MILLE EUROS) HC/HT soit 28 824 000 € (VINGT HUIT MILLIONS HUIT CENTS VINGT QUATRE MILLE EUROS) TTC, en ce compris la part communale de la taxe d'aménagement.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

**POUR : Réussir Villeneuve, Mme Mariam KANTE, M. LAGARDE,
CONTRE : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
ABSTENTION : Mesdames LEVY et PAYET, Monsieur PELEAU**

16-Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027: approbation du programme présenté à la labellisation, confirmant la maîtrise des ouvrages des actions et autorisant à solliciter les subventions correspondantes

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

- Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2027,
- La maîtrise d'ouvrage des actions proposées par la Ville.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à :

- Apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications ne modifient pas la nature de cette (ces) actions (s) et n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour la Ville,
- Solliciter les subventions correspondant aux actions inscrites à ce programme.

Vote : **A l'unanimité**

17-Modification du taux de la taxe d'aménagement

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La modification du taux d'aménagement passant de 4% à 5% sur l'ensemble du territoire communal.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette modification.

Vote : **A l'unanimité**

18-Majoration du taux de la taxe d'aménagement sur certains secteurs de la Ville

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La majoration du taux d'aménagement passant à 10% ou 20% selon les secteurs.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette majoration.

Vote : **A l'unanimité**

19-Approbation de l'avenant n°2 à la convention entre la chambre de commerce et d'industrie de Paris-délégation Hauts-de-Seine (CCI92) et la Ville

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

L'avenant n° 2 à la convention entre la chambre de commerce et d'industrie de Paris-délégation Hauts-de-Seine (CCI92) et la Ville afin de proroger la durée de la celle-ci jusqu'au 31 décembre 2022 et de permettre la réalisation de l'ensemble des actions programmées initialement.

Vote : **A l'unanimité**

20-Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires du CIG Petite Couronne CIG Petite Couronne d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

L'inscription des crédits budgétaires correspondant au nouveau contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal, au remboursement de la prime d'assurance.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les actes juridiques découlant de la passation et de l'exécution du nouveau contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal.

Vote : **A l'unanimité**

21-Approbation du pacte financier et fiscal du territoire Boucle Nord de Seine

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

Le pacte financier et fiscal de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Vote : **A l'unanimité**

22-Approbation d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale- Exercice 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

L'attribution d'une subvention de fonctionnement un montant de 770 000 € au CCAS de Villeneuve-la-Garenne, au titre de l'exercice 2021.

Vote : **A l'unanimité**

23-Budget principal 2021- Décision modificative n°1

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

La décision modificative numéro 1 du budget principal 2021 se chiffrant de la manière suivante :

Dépenses d'INVESTISSEMENT				
D	I	2031	FRAIS D'ETUDES	-164 000,00
D	I	2135	INSTAL.GÉN.,AG.,AM. DES CONST.	-300 000,00
D	I	2183	MAT.DE BUREAU ET MAT.INFORM.	-200 000,00
D	I	204172	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	+51 000,00
D	I	20423	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	+613 000,00
Dépenses de FONCTIONNEMENT				
D	F	66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS À L'ÉCHÉANCE	+10 000,00
D	F	7391178	AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	-10 000,00

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir,
ABSTENTION : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

24-Modification de la délibération relative à l'attribution des pouvoirs du Maire

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **APPROUVE**

L'extension de l'exercice des 28 attributions aux adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués, chacun respectivement dans la limite de leur délégation.

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir,
CONTRE : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

LE CONSEIL,

Prend acte :

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 18 novembre 2021

Le Secrétaire



Monsieur Dayan KIRINDI ARACHCHIGE
Conseiller Municipal

Pascal Pelain



Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.